

SESSION DU CONSEIL N^o 98-02
Le 26 mars 1998

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni le 26 mars 1998 à Toronto. M. José Luis Samaniego (Mexique) présidait la séance, alors que MM. Avrim Lazar et William Nitze représentaient respectivement le Canada et les États-Unis. La directrice exécutive par intérim de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, et le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, assistaient à la séance pour le compte du Secrétariat. M. Jacques Gérin, représentant le Comité consultatif public mixte (CCPM), et des fonctionnaires étaient également présents.

Point 1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le président ouvre la séance et les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour (voir l'annexe A).

Point 2 Programme et budget pour 1998

Les représentants suppléants approuvent plusieurs projets après y avoir apporté des changements jugés appropriés.

Ils chargent le Secrétariat d'élaborer une autre proposition de budget à soumettre à l'examen du Conseil qui reflétera les décisions des représentants suppléants à l'égard de divers projets présentés par le Secrétariat dans la proposition de programme et de budget pour 1998.

Point 3 Environnement, économie et commerce

Les représentants suppléants conviennent que les initiatives de la CCE en matière d'environnement, d'économie et de commerce doivent être regroupées sous trois grandes catégories : 1) la compréhension des relations entre l'environnement, l'économie et le commerce; 2) la coopération visant à accroître les liens entre l'environnement et le commerce; 3) la promotion de relations saines entre l'environnement et le commerce.

Les représentants suppléants conviennent en outre d'inclure au programme et au budget pour 1998 certains projets prévus initialement dans ce secteur de programme.

Point 4 Articles 14 et 15 de l'ANACDE

Les représentants suppléants demandent à la directrice exécutive de créer, à l'intérieur du Secrétariat, une unité distincte qui relèvera directement d'elle et qui se chargera de gérer le processus de communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

Les représentants suppléants conviennent que la directrice exécutive peut demander l'avis des directeurs si elle le juge opportun. Ils décident également qu'elle devrait élaborer des règles claires concernant la confidentialité du processus de communications.

Point 5 Autres questions

Point 5.1 Plan triennal

Les représentants suppléants acceptent d'élaborer, avec l'aide du Secrétariat, un plan triennal pour la CCE qui sera soumis à l'examen du Conseil à sa session ordinaire, en juin 1998, à Mérida, État de Yucatán, Mexique. Le Canada consent à élaborer une proposition afin de faciliter les discussions.

Les représentants suppléants conviennent en outre que ce plan triennal devrait se fonder sur le Rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord et sur les approches nord-américaines axées sur la durabilité, et qu'il devrait préciser les créneaux d'activité qui conviendraient à la CCE.

Point 5.2 Résolutions

Les représentants suppléants adoptent les résolutions suivantes : n° 98-04, « Résolution concernant les opérations bancaires » (voir l'annexe B); n° 98-05, « Approbation d'un budget pour les activités courantes » (voir l'annexe C); n° 98-06, « Nomination d'une directrice exécutive par intérim » (voir l'annexe D).

Point 5.3 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)

Les Parties conviennent que le prochain cycle d'octroi de subventions du FNACE devrait débiter le plus tôt possible. Compte tenu de l'urgence, les représentants suppléants décident que ce cycle ne comportera pas de thème et que les Parties seront libres d'indiquer à leurs représentants au sein du comité de sélection de centrer leur attention en 1998 sur les projets liés à l'environnement et au commerce. Ils conviennent en outre que l'on pourrait choisir un ou plusieurs thèmes pour les prochains cycles.

Point 5.4 Gestion

Les représentants suppléants demandent à la directrice exécutive de prendre les mesures qui s'imposent pour que les budgets à venir soient présentés de manière à faciliter une prise de décision de la part du Conseil.

Les représentants suppléants chargent par ailleurs la directrice exécutive d'engager un consultant qui examinera les frais généraux du Secrétariat dans le but de trouver des moyens de faire preuve de plus d'efficacité en matière de coûts.

Point 6 Levée de la séance

La séance est levée à 17 heures.

Rédigé par Marc Paquin,
secrétaire du Conseil

ORDRE DU JOUR
SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 98-02

Tenue le jeudi 26 mars 1998 de 8 h 30 à 17 h 00
à Toronto, Canada

PRÉSIDENCE : J.L. Samaniego (Mexique)

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Point 2 Programme et budget pour 1998

Point 3 Environnement, économie et commerce

Point 4 Articles 14 et 15 de l'ANACDE

Point 5 Autres questions

Point 5.1 Plan triennal

Point 5.2 Résolutions

Point 5.3 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)

Point 5.4 Gestion

Point 6 Levée de la séance